

AVIS DE PUBLICITÉ
Festival « Une histoire de contes » organisé à l'espace culturel
Albert-Camus

CADRE JURIDIQUE :

L'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (C.G.3.P) prévoit que « Sauf dispositions législatives contraires, lorsque le titre mentionné à l'article L. 2122-1 permet à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester. Lorsque l'occupation ou l'utilisation autorisée est de courte durée ou que le nombre d'autorisations disponibles pour l'exercice de l'activité économique projetée n'est pas limité, l'autorité compétente n'est tenue que de procéder à une publicité préalable à la délivrance du titre, de nature à permettre la manifestation d'un intérêt pertinent et à informer les candidats potentiels sur les conditions générales d'attribution ». L'autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par un arrêté municipal portant permis de stationnement.

OBJET :

Le service culturel de la ville de La Valette-du-Var organise le festival « *Une histoire de contes* » le samedi 21 et le dimanche 22 octobre 2023, de 10 h à 18 h.

À cette occasion, la ville souhaite mettre à disposition un emplacement sur l'esplanade de l'Espace culturel Albert-Camus, quartier de La Coupiane, pour accueillir un stand de petite restauration froide salée et sucrée.

Celui-ci devra proposer des encas froids salés, type cakes, quiches, tartes salées, des biscuits, confitures et gâteaux sucrés, ainsi que des boissons non alcoolisées, du thé et du café.

[Plan de l'Espace culturel A. Camus](#)



Stand 4 mètres
linéaires maximum

CONDITIONS D'OCCUPATION :

Installation effective du stand le samedi 21 octobre à partir de 09 h jusqu'à 18 h et le dimanche 22 octobre de 10 h à 17 h.

Toute autorisation d'occupation privative du domaine public est délivrée moyennant le versement d'une redevance fixée comme suit :

DESIGNATION	UNITE	TARIF EN EUROS
STAND	Par jour	2,29 € par mètre linéaire

PROCÉDURE :

Pièces à fournir :

Les dossiers de candidature devront être les plus étayés possibles, afin de permettre leur bonne analyse et comprendront à minima :

- Une note de présentation du candidat ;
- Une copie de la carte permettant l'exercice d'une activité commerciale ambulante ;
- Un extrait Kbis ou équivalent ;
- Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle ;
- Photographie du stand en exploitation ;
- Un descriptif des produits vendus ;
- Les tarifs de vente proposés ;
- Le cerfa n° 13939*01 pour une vente au déballage dûment complété, signé et accompagné d'une copie de la pièce d'identité du demandeur, téléchargeable depuis le lien suivant : [13939*01 - Déclaration préalable d'une vente au déballage - etape 1 - service-public.fr](https://www.13939*01 - Déclaration préalable d'une vente au déballage - etape 1 - service-public.fr)

Dépôt du dossier de candidature :

Le dossier de candidature sera soit :

- Adressé par courrier recommandé avec avis de réception postal à :
Ville de La Valette-du-Var
Pôle Juridique, Urbanisme et Habitat
Place Général de Gaulle
83160 La Valette-du-Var
- Déposé contre récépissé à l'adresse susvisée.

A noter : il devra être précisé sur l'enveloppe : FESTIVAL « Une histoire de contes ».

Date limite de réception des candidatures : le 6 octobre 2023

Critères d'attribution :

La Ville de La Valette-du-Var examinera les dossiers, selon les critères suivants :

- Variété de la carte ;
- Politique tarifaire proposée au public.

Date de publication du présent avis :